

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 71/2026

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ASUM PANTHEON-ASSAS MELUN

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 du 16 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, notamment son alinéa 25 relatif aux subventions aux associations dans le respect, le cas échéant, des conditions d'octroi fixées et approuvées par le Conseil communautaire ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de sa compétence en matière de promotion de l'enseignement supérieur, l'Agglomération soutient deux associations étudiantes de l'Université Panthéon-Assas Melun ;

CONSIDÉRANT, en l'espèce, l'intérêt de soutenir l'Association Sportive Panthéon Assas-Melun (ASUM) qui accompagne et encadre les déplacements des athlètes universitaires ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ATTRIBUER à titre de participation au fonctionnement de l'association et aux évènements qu'elle anime, pour l'année 2026, la subvention suivante à l'association ASUM :

Association Sportive Panthéon Assas Melun (ASUM)	8 500 €
---	---------

Article 2 : DE SIGNER ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 16/06/2026

Accusé de réception

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

077-247700057-20260616-64272-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026

Publication ou notification : 17 juin 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN' and 'LE PRÉSIDENT'.

Franck Vernin